

Victoriaville renouvelle le Protocole des brigadiers et brigadières scolaires

Victoriaville, le 4 septembre 2025 — Une nouvelle entente entre la Ville de Victoriaville et le Service de sécurité incendie a été signée le mardi 2 septembre dernier. Ce nouveau protocole, d'une durée de 5 ans, soit de 2025 à 2030, permet de régulariser les conditions de travail des brigadiers et brigadières scolaires.

« Les brigadiers et brigadières scolaires font un travail essentiel pour protéger nos enfants sur les routes. Il était important pour nous d'être à l'écoute de leurs préoccupations et d'offrir des conditions de travail mieux encadrées », souligne le maire de Victoriaville, Antoine Tardif.



« Cette nouvelle entente a été adoptée à l'unanimité par nos membres ! Tout au long des négociations, nous nous sommes senties écoutées et valorisées par la Ville », ajoutent Lyne Pilote et Céline Lamontagne, représentantes des brigadiers et brigadières scolaires de la Ville de Victoriaville.

Le nouveau protocole encadre les brigadiers et brigadières dans l'exercice de leurs fonctions. Parmi les principales nouveautés, on compte l'instauration d'un appel nominal pour amener plus d'équité dans l'attribution des remplacements et l'ajout de deux rencontres annuelles pour réviser certains éléments de sécurité et écouter les enjeux vécus par le personnel. Le pourcentage de vacances augmentera également

plus rapidement et le salaire a été ajusté pour offrir une progression comparable à ce qui se fait dans les autres villes du Québec.

Ces changements permettent d'améliorer les conditions de travail des brigadiers et brigadières scolaires, qui effectuent un travail de terrain indispensable au Service de sécurité incendie de la Ville de Victoriaville.

— 30 —

SOURCE

Charles Verville – Chef de Division des communications

Service des communications et des relations citoyennes

819 758-6419, poste 3276

charles.verville@victoriaville.ca